

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **27 (1909)**

Heft 90

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Abonnements:
Schweiz: Jährlich Fr. 6
2^{tes} Semester . . . 3
Ausland: Zuschlag des Porto
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden
Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Abonnements:
Suisse: un an . . . fr. 6
2^e semestre . . . 3
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux
Prix du numéro 15 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich ausgenommen Sonn- und Feiertage	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce	Paraît 1 à 2 fois par jour les dimanches et jours de fête exceptés
Annoncen-Regie: HAASENSTEIN & VOGLER Insertionspreis: 25 Cts. die fünfgespaltene Petitzeile (für das Ausland 35 Cts.)		Régie des annonces: HAASENSTEIN & VOGLER Prix d'insertion: 25 cts. la ligne (pour l'étranger 35 cts.)	

Inhalt — Sommaire
Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Aarwangen.

1909. 10. April. Die Aktiengesellschaft unter der Firma Porzellanfabrik Langenthal A.-G. (Fabrique de porcelaine Langenthal S.-A.) mit Sitz in Langenthal (S. H. A. B. Nr. 314 vom 24. Juli 1906, pag. 1253; Nr. 9 vom 12. Januar 1907, pag. 58, und Nr. 301 vom 6. Dezember 1907, pag. 2078) hat in ihren Generalversammlungen vom 28. März 1908 und 31. März 1909 das Gesellschaftskapital von Fr. 500,000 auf Fr. 650,000 (sechshundertfünfzigtausend Franken) erhöht, eingeteilt in 1300 auf den Inhaber lautende Aktien von je Fr. 500, und den § 5 der Statuten entsprechend abgeändert. Das um Fr. 150,000 erhöhte Aktienkapital ist vollständig einbezahlt. Die übrigen Punkte in den oben erwähnten Publikationen bleiben unverändert.

10. April. Die Musikgesellschaft „Harmonie“ Langenthal, Verein mit Sitz in Langenthal (S. H. A. B. Nr. 50 vom 28. Februar 1907, pag. 325, und dortige Verweisung) hat in der Hauptversammlung vom 6. Februar 1909 in den Vorstand neu gewählt: Als Präsident am Platze des Hans Leuenberger, Friedrich Sägerser-Friedli, von Langenthal, Handelsmann daselbst; als Vizepräsident am Platze des Jakob Witschi: Ernst Graber, von Wyssachen, Kupferschmied in Langenthal. Dieselben zeichnen mit dem Sekretär oder Kassier kollektiv.

Bureau Fraubrunnen.

10. April. Die Käseereigesellschaft Moosseedorf mit Sitz in Moosseedorf (S. H. A. B. Nr. 148 vom 1. Mai 1899, pag. 595) hat in ihrer Generalversammlung vom 3. Juli 1907 den Vorstand bestellt wie folgt: 1) Als Präsident (Hüttenmeister): Gottlieb Ammon, Viehhändler, von Herzogenbuchsee; 2) als Kassier, zugleich Vizepräsident: Adolf Bütigkofer, Landwirt, von Zuzwil; 3) als Sekretär: Gottlieb Schüpbach, Lehrer, von Signau; 4) als Beisitzer: a. Benedikt Schmutz, Pächter, von Kehrsatz; b. Robert Uttiger, Wirt, von Wiggiswil; diese zwei zugleich als Milchfecker; c. Friedrich Jenni, Gutsbesitzer, von Ifwil; 5) als Rechnungsrevisoren: a. Niklaus Baumgartner, Gutsbesitzer, von Bangerten; b. Karl Jenni, Landwirt, von Ifwil; alle in Moosseedorf.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Baden.

1909. 8. April. Die Genossenschaft unter der Firma Gesellenhaus Baden in Baden (S. H. A. B. Nr. 395 vom 28. September 1906, pag. 1579) hat an Stelle von Anton Kaufmann, Pfarrhelfer, zum Präsidenten gewählt: Oswald Widmer, Pfarrhelfer, von Rieden b. Baden, in Baden; ferner an Stelle von Jakob Meyer, Fürsprech, zum Vizepräsidenten: Albricht Meier, z. Gambrinus, von Wettingen, in Baden, und an Stelle des letztern als Vorstandsmitglied: Martin Stutz-Hitz, von Sarmenstorf, in Ennetbaden.

Genf — Genève — Ginevra

1909. 7. avril. Le chef de la maison M. Baratay, à Genève, commencée le 10 avril 1906, est Marguerite Baratay, d'origine française, domiciliée à Genève. Genre d'affaires: Commerce de lingerie et articles de blanc, à l'enseigne: «A la Mouette». Locaux: 10, Rue Bonivard.

7. avril. La société en commandite Marius Favre et C^{ie}, à Genève (F. o. s. du c. du 15 mars 1900, pag. 388), est déclarée dissoute à dater du 27 février 1909.

L'associé Marius Favre, d'origine française, domicilié à Vernier, y est resté chargé de l'actif et du passif de la maison, qu'il continue seul, sous la raison Marius Favre, à Genève. Genre d'affaires: Fabrication et vente d'horlogerie. Locaux: 29, Rue du Rhône, et 10, Grand Quai.

7. avril. La Société anonyme des Nouvelles Carrières de Balme (Salève), ayant son siège à Veyrier (F. o. s. du c. du 6 mai 1908, pag. 812), a, dans son assemblée générale du 26 mars 1909, nommé David Decrue, agent de change, à Genève, membre de son conseil d'administration en remplacement de Emile Gardy, démissionnaire. Les pouvoirs conférés à Emile Gardy, en tant qu'administrateur-délégué, sont radiés. Par contre, dans sa séance du 26 mars 1909, le conseil d'administration a désigné Emile Gardy aux fonctions de directeur et lui a conféré le droit d'engager la société par sa simple signature.

7. avril. La Société Immobilière des Charmays, société anonyme ayant son siège à La Tuilerie (Bellevue) (F. o. s. du c. du 22 janvier 1909, pag. 119), a, dans son assemblée générale du 1^{er} avril 1909, appelé Jacques Eggly, domicilié à Genève, aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Jules-Albert Maurette, démissionnaire.

7. avril. Aux termes de procès-verbaux dressés par M^e Ch.-Alfr. Cherbuliez, et son collègue, notaires à Genève, la Compagnie de l'Industrie

électrique et mécanique, avec sous-titre: «Brevets Thury», société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 23 février 1909, pag. 304), la dite société a, dans ses assemblées générales des actionnaires des 6 novembre 1908 et 27 février 1909, apporté diverses modifications à ses statuts, aux termes desquelles le capital social qui reste fixé à deux millions de francs (fr. 2,000,000), est divisé en 5000 actions ordinaires de fr. 5; 5000 actions privilégiées de fr. 30, et 18,250 actions de priorité de fr. 100. Les autres modifications ne sont pas soumises à la publication. Dans l'assemblée du 27 février 1909, il a été procédé à l'élection du conseil d'administration qui a été composé de Louis Duflon, ingénieur, domicilié à Villeneuve; Paul Manuel, ingénieur, domicilié à Lausanne; Roger Chavannes, ingénieur, domicilié à Genève; Julien Chappuis, ingénieur, domicilié à Genève; Léon Jonneret, domicilié à Genève; Charles Masson, domicilié à Lausanne; Frédéric Raisin, domicilié à Genève, et Edmond Chavannes, domicilié à Lausanne.

7. avril. La société en nom collectif L. Jérôme et fils, à Genève (F. o. s. du c. du 17 janvier 1906, pag. 82), est dissoute depuis le 7 janvier 1909. Son actif et passif étant repris par la société «Ch. Jérôme et C^{ie}», cette raison est radiée.

Sous la raison sociale Ch. Jérôme et C^{ie}, à Genève, il s'est constitué une société en commandite qui a commencé le 10 janvier 1909, et reprend la suite des affaires, ainsi que l'actif et le passif de la maison «L. Jérôme et fils», ci-dessus radiée. Elle a pour seul associé-gérant indéfiniment responsable: Charles-Jules Jérôme, de Genève, y domicilié, et pour associés commanditaires: Elise Penet, veuve de Louis-Marc Jérôme, de Genève, domiciliée à Plainpalais, pour une commandite de cent mille francs (fr. 100,000); Alice Jérôme, de Genève, domiciliée à Plainpalais, pour une commandite de quarante-quatre mille francs (fr. 44,000); Elisabeth Jérôme, femme de Charles Plojoux, de Genève, domiciliée au Petit-Saconnex, pour une commandite de quarante-quatre mille francs (fr. 44,000). Genre d'affaires: Commerce de matériaux de construction. Bureau et chantier: 7, Rue Voltaire. La maison confère procuration personnelle et distincte à François Dubouloz, domicilié aux Eaux-Vives, et à Jean Cormier, domicilié à Plainpalais.

8. avril. La raison F. Scholl, à Genève (F. o. s. du c. du 18 juin 1883, pag. 724), est radiée ensuite de l'entrée du titulaire dans la société ci-après inscrite.

Frédéric Scholl, père, et ses fils Henri Scholl et Charles-Frédéric Scholl, tous trois de Genève et y domiciliés, ont constitué à Genève, sous la raison sociale F. Scholl et ses fils, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} janvier 1909, et a repris, dès cette date, la suite des affaires ainsi que l'actif et le passif de la maison «F. Scholl», ci-dessus radiée. Genre d'affaires: Fabrique de balances. Locaux actuels: 13, Rue du Cendrier.

8. avril. Ensuite du décès de Aline Forget, la commandite de fr. 50,000, dont elle était titulaire dans la société Galopin, Forget et C^{ie}., banque, à Genève (F. o. s. du c. du 23 janvier 1907, pag. 121), est éteinte.

8. avril. La Société Immobilière No. 6 et 6^{bis} Rue Sismondi, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 2 avril 1907, pag. 551), a, dans son assemblée générale tenue le 8 mars 1909, nommé Félix Janin, marchand de bois, à Genève, et François Cusin, entrepreneur, au Petit-Saconnex, membres de son conseil d'administration, en remplacement de L^s Thibault et Jules-A. Maurette, dont les fonctions ont pris fin.

8. avril. La Société Immobilière Sismondi Voiron No 10 et 25, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 2 avril 1907, pag. 551), a, dans son assemblée générale tenue le 8 mars 1909, nommé Félix Janin, marchand de bois, à Genève, et François Cusin, entrepreneur, au Petit-Saconnex, membres de son conseil d'administration, en remplacement de L^s Thibault et Jules-A. Maurette, dont les fonctions ont pris fin.

8. avril. Sous la dénomination de Association des Intérêts du Grand-Lancy, il existe entre les habitants du Grand-Lancy, soit du territoire de l'arrondissement électoral I et de Bel-Air, une société (conformément au titre 28 du C. O.) ayant pour but le développement et la prospérité de ces localités. Ses statuts ont été révisés en assemblée générale du 8 octobre 1908. Son siège est au Grand-Lancy (commune de Lancy). Pour faire partie de l'association, il faut être domicilié dans la commune, être présenté par deux sociétaires et accepté par le comité. Peuvent aussi faire partie de l'association les personnes n'habitant pas l'arrondissement du Grand-Lancy, ci-dessus indiqué, mais qui y sont propriétaires ou qui y ont des intérêts. La cotisation ordinaire est fixée à fr. 1.50 par an; toutefois l'assemblée générale pourra voter une cotisation supplémentaire s'il y a lieu. Les démissions sont envoyées par écrit au comité. On sort aussi de l'association par exclusion prononcée dans les cas prévus aux statuts. L'association est administrée par un comité composé de 9 à 11 membres nommés pour un an et immédiatement rééligibles. La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective du président ou du vice-président et du trésorier ou du secrétaire ou du vice-secrétaire. Les membres de l'association sont exonérés de toute responsabilité personnelle à l'égard des engagements de la société, lesquels sont uniquement garantis par les biens de celle-ci. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée décidera alors du mode de liquidation et de l'emploi des fonds qui seront en tous cas versés à une oeuvre de bienfaisance ou d'utilité publique intéressant le Grand-Lancy, à l'exclusion de toute affectation religieuse ou politique. Le comité est composé de Auguste Ludwig, président; Pierre-Victor Guillemin, vice-président; Quirique Bernasconi, trésorier; Antoine Chambaz, secrétaire; Frédéric Navazza, vice-secrétaire, tous domiciliés au Grand-Lancy.

Compte de profits et pertes
de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg
 et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis, Cousset et Tavel
 pour l'exercice 1908.

Doit.
Charges.Avoir.
Produits.

(Sauf ratification réglementaire.)

Doit. Charges.		Avoir. Produits.	
I. Frais d'administration.			
7,666	10	Indemnités aux membres de l'administration.	
119,631	60	Appointements des employés et des agents.	
2,514	12	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.	
20,000	—	Location des bureaux de la banque.	
7,366	05	Chauffage, éclairage, service et surveillance.	
36,473	03	Fournitures de bureaux (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).	
7,700	33	Ports de lettres et d'espèces, affranchissements, dépêches, etc.	
22,339	59	Moblier: Fourniture, entretien, assurance, amortissement.	
9,358	34	Divers: Frais de poursuite, de procès, de renseignements et de déplacements, honoraires, etc.	
237,237	11	4,187	95
II. Impôts.			
3,318	80	Impôt fédéral sur billets de banque.	
13,275	10	Impôt cantonal sur billets de banque.	
57,445	74	Autres impôts cantonaux.	
77,312	88	3,273	24
III. Intérêts débiteurs.			
<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>			
44,001	58	A compte de banques d'émission et correspondants.	
1,093,984	44	A comptes courants créanciers.	
76,793	54	A compte 4 1/2 % ville de Fribourg.	
32,333	09	A caisse d'épargne.	
42,601	60	A compte 3 1/2 % communes et navigation.	
111,050	15	A fonds d'amortissement des lots de l'Etat de 1860.	
33,193	40	A fonds de garantie des obligations de fr. 20 de Fribourg.	
140,161	—	A fonds de garantie des lots de l'Hospice cantonal.	
315,000	—	A emprunt 3 % de l'Etat de 1903.	
103	05	A divers.	
<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>			
Sur billets à ordre:			
16,751	90	Escompte bonifié.	
Sur engagements à terme (bons de dépôts):			
357,310.	07	Intérêts et coupons payés.	
31,458.	55	Coupons échus et non payés.	
184,573.	55	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908.	
573,342.	17	—	
225,747.	60	A déduire: Prorata, intérêts et coupons non payés de 1907.	
347,594	57	—	
Sur emprunt par obligations 2 % à primes de 1895:			
72,244.	—	Intérêts et coupons payés.	
83,360.	—	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908.	
155,604.	—	—	
83,492.	50	A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent.	
2,331,679	82	72,111	50
IV. Pertes et amortissements.			
5,315	—	Sur effets escomptés sur la Suisse.	
8,456	65	Sur avances sur nantissement.	
3,279	50	Sur comptes courants débiteurs.	
82,236	40	Sur effets publics.	
30,000	—	Sur bâtiment de la Banque.	
3,852	40	Sur propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.	
30,000	—	Sur frais de l'emprunt 2 % à primes de 1895, 13 ^{me} amortissement.	
164,769	95	1,630	—
VI. Bénéfice net.			
1,303,958	45	Bénéfice net de l'exercice 1908.	
I. Produits du compte d'effets de change.			
Effets escomptés sur la Suisse:			
Intérêts perçus		557,444.	45
Réescompte de l'exercice précédent à 5 %		60,567.	50
		618,011.	95
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1908 à 5 %		113,075.	20
		504,936	75
Avances sur nantissements:			
Intérêts perçus		38,302.	60
Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %		5,002.	30
		43,304.	90
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1908 à 4 1/2 %		5,031.	55
		38,273	35
Produits d'encaissements		9,833	73
		553,043	83
II. Intérêts créanciers et commissions.			
<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>			
Des banques d'émission et correspondants			
		163,211	81
Des comptes courants débiteurs			
		1,754,653	83
Divers		426	53
<i>b. Sur autres créances et placements.</i>			
Prorata d'intérêts au 31 décembre 1907 de l'emprunt de l'Etat 5 %, 1892			
		100,993.	75
A déduire: Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908 du dit emprunt		98,300.	40
		2,693	35
De créances sans engagement par lettre de change:			
Intérêts perçus et commissions		79,340.	62
Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice 1908		20,883.	90
Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908		32,600.	90
		132,825.	42
A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non perçus de 1907		52,752.	80
		80,072	62
De placements hypothécaires:			
Intérêts perçus		937,467.	60
Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice 1908		312,066.	95
Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908		442,064.	05
		1,691,598.	60
A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non payés de 1907		772,247.	80
		919,350	80
D'effets publics:			
Intérêts perçus sur les fonds publics propres		459,655.	05
Bénéfices sur les cours des fonds publics propres		79,926.	85
Prorata d'intérêts au 31 décembre 1908		86,725.	70
		626,307.	60
A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent		88,979.	05
		537,328.	55
Commission sur l'achat et la vente pour compte de tiers		5,240.	81
		542,569	36
		3,462,980	30
III. Produits des immeubles.			
Du bâtiment de la banque		25,450	—
D'autres propriétés foncières		6,036	26
		31,486	26
IV. Droits et indemnités.			
Droit de garde et gestion des rehtiers		9,536	59
V. Produits divers.			
Bénéfices sur participations		7,615	05
Agio sur monnaies diverses, billets de banque étrangers, etc.		7,552	25
Produits divers et centimes additionnels		42,017	03
		57,384	38
VI. Retenues d'anciennes créances amorties.			
Sur effets escomptés sur la Suisse		526	90
		4,114,958	21

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, pour l'exercice 1908.

Répartition des bénéfices suivant art. 44*) et 45 de la loi du 29 décembre 1892.

Le bénéfice net suivant le compte de profits et pertes s'élevant à	fr. 1,303,958.	45
a été réparti comme suit:		
1° Intérêts des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3 1/2 % de 1899 pour l'année 1909	fr. 682,682.	50
2° Amortissement des dits emprunts pour l'année 1909	" 136,250.	—
3° Rente annuelle en faveur de l'Université	" 80,000.	—
4° Au compte d'amortissement de la dette de l'Etat 60 %	" 243,015.	57
5° Au fonds de réserve 30 %	" 121,507.	78
6° Tantômes à la direction et aux employés 10 %	" 40,502.	60
	fr. 1,303,958.	45

*) Art. 44: Les comptes et le bilan sont arrêtés au 31 décembre.

Art. 45: Il est prélevé sur le bénéfice net:

1° La somme nécessaire pour le paiement de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3 1/2 % de 1899.

2° La rente annuelle en faveur de l'Université.

Le bénéfice restant après ces prélèvements est réparti comme suit:

1° 60 % au compte d'amortissement de la dette de l'Etat.

2° 30 % au fonds de réserve.

3° 10 % à la disposition du conseil d'administration pour être réparti: 5 % à la direction et 5 % aux employés.

Bilan annuel
de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg
et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel-St-Denis, Cousset et Tavel
au 31 décembre 1908.

Actif.

(Sauf ratification réglementaire.)

Passif.

Actif.		Passif.	
I. Caisse.			
	900,000	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.	
	74,609	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	
	974,609	<i>Encaisse légale.</i>	
	13,750	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1).	
1,678,100	654,350	Billets des autres banques d'émission suisses.	
	35,391	Autres valeurs en caisse.	
II. Créances à courte échéance.			
(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)			
	281,800	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	
	1,426,299	Correspondants débiteurs.	
2,259,979	385,430	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.	
	166,449	Divers, comptes d'attente.	
III. Créances sur effets de change.			
Effets escomptés sur la Suisse:			
	1,962,216	80 échus dans les 30 jours.	
	757,858	83 " entre 31-60 "	
	705,088	70 " " 61-90 "	
10,257,635	6,832,471	45 " après 90 "	
Avances sur nantissement:			
	222,241	25 échus dans les 30 jours.	
	149,705	" " entre 31-60 "	
	204,085	" " 61-90 "	
	151,684	" " après 90 "	
11,247,170	261,819	Effets à l'encaissement.	
IV. Autres créances à terme.			
(Disponibles après 8 jours.)			
	36,829,489	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.	
	1,008,166	Comptes courants créanciers, momentanément débiteurs.	
59,650,483	1,766,312	Créances sans engagement par lettre de change, garanties.	
	20,046,514	Créances hypothécaires de toutes sortes.	
V. Placements à terme indéfini.			
	3,777,820	Actions	
	9,043,062	Obligations } suivant inventaire (voir annexe n° 2).	
	12,820,882	Effets publics.	
13,524,461	460,249	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.	
	243,329	Liquidations et soldes.	
VII. Placements fixes.			
	173,585	Commandites et participations.	
1,407,106	1,161,243	Immeuble à l'usage de la banque.	
	72,277	Mobilier à l'usage de la banque.	
VIII. Comptes d'ordre.			
	894,341	Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés sur articles de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).	
1,428,777	532,436	Frais d'emprunts à amortir (voir annexe n° 8).	
91,194,080			
I. Emission de billets.			
	2,305,600	Propres billets en caisse	
	13,750	Billets en circulation (voir annexe n° 1)	2,319,350
II. Engagements à courte échéance.			
(Payables au plus tard dans les 8 jours.)			
	198,801	Banques d'émission suisses, comptes créanciers	77
	1,001,915	Correspondants créanciers	03
	1,650,829	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	38
	131,064	Comptes courants débiteurs, momentanément créditeurs	20
	1,786,467	Caisse d'épargne	88
	31,458	Intérêts échus et non encaissés	55
	40,502	Répartitions légales (Tantièmes)	60
	224,816	Divers, comptes d'attente	46
5,065,855			87
IV. Autres engagements à terme.			
(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)			
	15,967,661	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	48
	818,932	Réserve pour amortissements et intérêts des emprunts de l'Etat de 1892 et 1899	50
	797,500	Compte d'amortissement des emprunts de l'Etat de 1892 et 1899 (voir annexe n° 4)	
	1,297,684	Compte d'amortissement de la dette de l'Etat (voir annexe n° 5)	17
	1,793,963	Compte de dépôt, ville de Fribourg 4 1/2 %	36
	1,307,082	Compte de dépôt, communes et navigation 3 1/2 %	
	1,855,511	Bons de dépôts à terme dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable	47
	7,077,236	Bons de dépôts à terme dont le remboursement ne peut être exigé en 1909	76
	3,334,400	Emprunt fixe: Obligations 2 % à primes de 1895 (voir annexe n° 9)	
	20,806	Dépôts sur escomptes	55
	893,656	Fonds de garantie des obligations de fr. 20.— de Fribourg (Emission de la Banque d'Epargne Eggis & Cie)	15
	4,023,996	Fonds de garantie de l'emprunt à lots de 1902 de l'Hospice cantonal	
	3,029,591	Fonds d'amortissement de l'empr. à lots de l'Etat 1860	65
	17,500,000	Emprunt de l'Etat 3 % de 1903 et 3 1/2 % de 1907	09
V. Comptes d'ordre.			
	118,106	Réécoupes sur articles de l'actif (voir détail dans le compte Prorata d'intérêts sur articles du passif de profits et pertes)	75
	184,573	Prorata d'intérêts sur l'emprunt de l'Etat 3 % de 1892	55
	98,300	Prorata d'intérêts sur l'emprunt de l'Etat 2 % à primes de 1895	40
	83,360		
484,340			70
VI. Fonds propres.			
	21,000,000	Capital versé	
	1,584,211	Fonds de réserve (y compris la répartition de 1908)	62
	1,022,300	Réserve spéciale (voir annexe n° 6)	
23,606,511			62
91,194,080			28

Annexes au bilan annuel de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg, au 31 décembre 1908.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1908.

	Emission	En caisse	En circulation
644 billets de fr. 500	= fr. 322,000	500	321,500
14,281 " " " 100	= " 1,428,100	12,000	1,416,100
11,385 " " " 50	= " 569,250	1,250	568,000
26,310 billets	= fr. 2,319,350	13,750	2,305,600

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Décision du conseil d'administration en date du 1^{er} juin 1903:

„En règle générale, il sera réservé pour le remboursement de tous les dépôts en compte courant un délai d'avertissement proportionnel à la somme à rembourser et qui pourra être compté à raison d'un jour par fr. 1000.“

Les comptes courants créanciers se répartissent comme suit:

1549 avec un avoir au-dessous de fr. 8000	fr. 778,829.38
109 avec un avoir au-dessus de fr. 8000, à fr. 8000 par compte	872,000.—
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 1,650,829.38
109 comptes dont l'avoir dépasse les fr. 8000, remboursables après 8 jours	15,967,661.48
	fr. 17,618,490.86

Annexe n° 4. Compte d'amortissement des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3 1/2 % de 1899.

Solde au 31 décembre 1907	fr. 930,750.—
A déduire:	
Annuité d'amortissement de 1908 de l'emprunt 3 % de 1892	fr. 99,000.—
Annuité d'amortissement de 1908 de l'emprunt 3 1/2 % de 1899	34,250.—
	133,250.—
	fr. 797,500.—

Annexe n° 5. Compte d'amortissement de la dette de l'Etat.

Ce compte s'élevait au 31 décembre 1907 à fr. 1,054,668.60

Il a augmenté en 1908:

De la répartition du bénéfice net de 1908 fr. 243,015.57

fr. 1,297,684.17

Annexe n° 6. Réserve spéciale.

Elle s'élevait au 1^{er} janvier 1908 à fr. 1,089,050.—

Elle a augmenté en 1908:

Par les annuités d'amortissement de 1908 des emprunts de l'Etat 3 % de 1892 et 3 1/2 % de 1899 fr. 133,250.—

Par contre elle a diminué en 1908:

Par amortissement du solde du compte du Village Suisse fr. 200,000.—

fr. 1,022,300.—

Annexe n° 7. Ressources de la Banque.

Suivant art. 5 de la loi du 29 décembre 1892, les ressources de la Banque sont: a. La dotation qui lui est attribuée par la présente loi. b. Le compte d'amortissement affecté à l'extinction de la dette publique. c. Le fonds de réserve. d. Les centimes additionnels perçus en vertu de la loi spéciale. e. Les intérêts des obligations de la dette publique, amorties en conformité de la présente loi. f. Les bénéfices réalisés par la présente loi.

Annexe n° 8. Frais d'emprunt à amortir.

Solde au 31 décembre 1907	fr. 562,436.46
Diminution en 1908:	
Par 13 ^{me} amortissement des frais de l'emprunt 2 % de 1895	30,000.—
	fr. 532,436.46

Annexe n° 9. Emprunt par obligations 2 % à primes de 1895.

Solde au 31 décembre 1907	fr. 3,336,350.—
Diminution en 1908:	
Par obligations sorties aux tirages d'amortissement	1,950.—
	fr. 3,334,400.—

Annexe n° 2 (Inventaire des titres) voir page 640.

